

SIX HEURES POUR NOS LIBERTÉS

Guerre contre le terrorisme ou atteinte au droit légitime à la contestation...?

Ces cinq dernières années, une série de lois spéciales ont été adoptées en Belgique, sous le couvert de la lutte « antiterreur ».

Or, au lieu de «sécuriser les droits» des citoyens comme le prétendent les autorités, ces lois liberticides auront pour effet de les restreindre, de les suspendre, voire de les supprimer.

C'est pourquoi, à l'occasion du procès en Appel de 9 membres présumés du DHKP-C à Gand, le 11 septembre...

le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association (le CLEA)
organise le **samedi 9 septembre**

SIX HEURES POUR NOS LIBERTÉS

de 15 heures 30 à 23 heures...

à l'ULB, Salle *Dupréel* (Institut de Sociologie)
44, avenue Jeanne à Ixelles

Un événement mobilisateur qui mêlera les témoignages et les exposés de personnalités politiques, culturelles, syndicales, associatives, universitaires, journalistiques, ainsi que des prestations artistiques exceptionnelles...

Avec notamment :

Tomas ARMAS (militant CGSP), **Laurent ARNAUTS** (rédacteur en chef du *Journal du Mardi*),
Jean BRICMONT (professeur à l'UCL), **Carine et Céline** (création et innovation musicales), **Didier BRISSA** (membre d'*À contre courant*), **Céline DELFORGE** (parlementaire), **Jean-Michel D'HOOOP** (metteur en scène), **Josy DUBIÉ** (parlementaire),
Paul-Emile DUPRET (secrétaire du groupe GUEN au Parlement européen), **Jan FERMON** (avocat),
Ozkan GUZEL (ex-détenu turc), **Daniel HÉLIN** (chanteur),
François HOUTART (Président du *Centre Tricontinental* de Louvain-la-Neuve, professeur émérite à l'UCL),
Bahar KIMYONGUR (porte-parole du Bureau d'Information du *DHKC* à Bruxelles),
Silvio MARRA (ex-délégué FGTB des Forges de Clabecq), **Anne MORELLI** (professeur à l'ULB),
Dogan OZGUDEN (Président d'*Info-Turk*), **Jean-Claude PAYE** (membre du *Comité 7*),
Nadine ROSA-ROSSO (membre de *Pour une autre gauche*), **Taylan TANAY** (avocat turc),
Benoît VAN DER MEERSCHEN (Président de la *Ligue des droits de l'Homme*), **Guy VAN SINOY** (militant FGTB)...

En Belgique comme partout dans le monde, on assiste à une attaque frontale contre les libertés privées et publiques. Dès la fin des années 90, bien avant les attentats du 11 septembre 2001 à New York, notre pays avait déjà décidé d'inscrire de profonds changements dans le Droit, notamment à travers «*la loi sur les organisations criminelles*». Avec cette législation, en effet, s'est mis en place un « délit d'appartenance » permettant à la Justice de poursuivre des personnes qui n'ont commis aucun délit matériel, au seul prétexte qu'elles feraient partie d'une organisation ainsi définie. Or ce nouveau concept a déjà été utilisé pour tenter de condamner, abusivement, des membres du mouvement altermondialiste à Liège, fin 2001.

Toutefois, au nom de la lutte antiterroriste, les choses se sont depuis lors fortement accélérées. La Belgique a intégré, dans sa panoplie pénale, deux décisions-cadre européennes particulièrement liberticides : la loi relative aux organisations terroristes et la législation concernant le mandat d'arrêt européen. La loi antiterroriste, comme la loi relative aux organisations criminelles, ne crée pas seulement un délit d'appartenance ; elle permet en outre de s'attaquer directement aux mouvements sociaux. Est désormais qualifiée d'acte «terroriste» toute action commise dans l'intention de faire pression sur un gouvernement ou sur une organisation internationale. Que des grévistes fassent le siège d'une administration ou que des manifestants empêchent des trams de circuler est

donc, aujourd’hui, considéré comme une forme de terrorisme, et lourdement punissable.

De surcroît, depuis le vote de «*la loi sur les organisations criminelles*», les tribunaux ont la possibilité de généraliser des procédures d’exception à tous les stades de la procédure pénale, de l’enquête policière à la détention : c’est ce qu’autorise «*la loi sur les méthodes particulières de recherche*» de 2003, laquelle légalise les techniques les plus intrusives. Au demeurant, les droits de la défense n’existent plus : une personne soupçonnée d’un éventuel délit n’a plus le pouvoir d’en contester les «preuves» puisque celles-ci peuvent désormais rester secrètes. Des dispositions tellement liberticides qu’elles ont été remises en cause par la Cour d’Arbitrage, si bien que le gouvernement a dû les remanier (légèrement) en les faisant revoter fin 2005, sous le couvert de la lutte «contre la terreur».

Or les lois antiterroristes sont totalement pernicieuses. Elles autorisent tous les abus, la mise en place de tribunaux d’exception et les jugements d’opportunité. Elles confondent volontairement les combats syndicaux radicaux avec des actes de pure criminalité ou de banditisme. Elles s’attribuent indûment des pouvoirs de compétence universelle en délégitimant, dans des pays tiers, toute lutte

politique qui userait de moyens violents pour se défendre de la violence d’États dictatoriaux.

Aussi, l’enjeu fondamental du procès qui débutera en appel, le lundi 11 septembre à Gand (contre neuf membres présumés de l’organisation révolutionnaire turque DHKPC), est de toute première importance. Car «*l’affaire Erdal*» a pour but de créer une jurisprudence criminalisant toute solidarité envers une organisation désignée comme «terroriste». En outre, cette labellisation justifie, dès à présent, la violation de règles de droit élémentaires et l’application de sanctions anticipées avant même que le jugement d’appel ne soit venu confirmer le premier verdict. En effet, sous l’autorité de l’administration pénitentiaire et avec l’aval de la Ministre, sont imposées –à trois des militants du DHKP-C emprisonnés– des conditions de détention exceptionnelles (comme le régime de l’isolement ; les lumières allumées chaque demi-heure y compris de nuit, ce qui empêche de dormir ; les fouilles anales systématiques...).

Autant donc l’affirmer solennellement : ce procès nous concerne tous.

Il engage l’avenir de nos libertés.

PROGRAMME

De 15 heures 30 à 19 heures

BELGIQUE

- Des lois « sécuritaires »..., contre les libertés ? (*Jean-Claude Paye*)
- Les altermondialistes dans le collimateur... (*Didier Brissa*)
- Multiplication des attaques contre le mouvement ouvrier (*Thomas Armas, Thierry Delforge, Silvio Marra, Guy Van Sinoy*)

TURQUIE

- Menacé d’extradition... (*Bahar Kimyongur*)
- Avec la complicité de la Belgique ? (*Josy Dubié*)
- «Je suis un ex-détenu politique» (témoignage de prison par *Ozkan Guzel*)

CONCERT du groupe YORUM

De 20 à 23 heures 30

LE PROCES « ERDAL » :

- Lois d’exception, tribunal d’exception, peines d’exception (*Jan Fermon, Dogan Ozguden, Taylan Tanay*)

SOUS LES LOIS ANTITERRORISTES

- La Belgique à l’heure américaine ? (*Benoît Van der Meerschen, Jean Bricmont, Jean-Claude Paye*)
- Avocats et journalistes : la police aurait-elle tous les droits ? (*Laurent Arnauts et un membre du Syndicat des Avocats pour la Démocratie*)

CONCERT de Daniel HÉLIN

BAR ET PETITE RESTAURATION DURANT TOUTE LA SOIRÉE

PAF: 2 euros

Renseignements : <http://www.leclea.be> ; contact@leclea.be • tél. : 0487 / 174 851